

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-97

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE - ALPAGE DU COL D'ANON

- **Vu** le bail pastoral du 21 mai 2012,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage ou d'exploitation agricole dans le Département des Hautes-Alpes,
- **Vu** les articles L213-24, R213-41, R231-44, R214-28 et R214-28 du Code Forestier,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer :

- Une convention pluriannuelle de pâturage
- Une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale relevant du régime forestier

Pour l'alpage du Col d'Anon pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 moyennant un loyer annuel de 2 357.87€ TTC réactualisé tous les ans en fonction de l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Méthode de calcul :

$$\frac{\text{Loyer 2024 X indice fermage 2024}}{\text{Indice fermage 2023}} = (2\,240.70\text{€} \times 122.55) / 116.46 = 2\,357.87 \text{ €uros}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire

Autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.